

Tetaneutral.net devient localement Comminges Haut Débit

En accord avec Tetaneutral.net, une nouvelle association à but non lucratif appelée Comminges Haut Débit vient d'être créée pour gérer localement le réseau mis en place dans le Comminges.

Ce transfert est techniquement et financièrement neutre :

- pas de changement d'équipement,
- pas d'interruption de l'accès à Internet,
- les conditions tarifaires de cotisation et d'abonnement au réseau sont inchangées.



La nouvelle association reprenant l'intégralité de l'équipement technique mis en place dans le Comminges, tous les abonnés au réseau commingeois de Tetaneutral.net devront rejoindre Comminges Haut Débit avant le 1^{er} Janvier 2016 s'ils souhaitent conserver leur accès internet.

Si vous souhaitez continuer à bénéficier de votre accès internet actuel, merci donc de renvoyer après les avoir datés et signés la fiche d'adhésion et l'autorisation de prélèvement ci-jointes :

- par courrier électronique à adhesion@chd.sx, après les avoir scannés
- par voie postale: Comminges Haut Debit
Mairie de Labarthe Riviere
2 place Jeanne d'Arc
31800 LABARTHE RIVIERE
- par dépôt :
 - à la mairie de Labarthe Rivière, siège social de la nouvelle association,
 - à la mairie de Martres de Rivière, qui s'est proposée de servir d'intermédiaire

Le fonctionnement de Comminges Haut Débit

Qui agit localement ?

Des membres se proposent d'aider localement pour assurer le bon fonctionnement de leur propre connexion internet, et rendre service à leurs voisins par la même occasion.

Deux types de profils sont nécessaires au fonctionnement de l'association :

- **Ceux qui sont familiarisés avec le numérique :**
Ils peuvent, avec un smartphone, ouvrir une page internet permettant de localiser une panne, cliquer sur un bouton "Redémarrer l'antenne" pour essayer de dépanner un équipement hors service, se déplacer sur le relais à côté de chez soi (église, bâtiment public...) pour vérifier l'état du courant et, le cas échéant, réarmer un disjoncteur.
Dans la situation rare où le problème est plus compliqué, il est alors nécessaire de faire remonter l'information pour qu'un informaticien bénévole ou un artisan intervienne.
- **Tous les autres adhérents :**
De nombreuses tâches administratives ne nécessitant aucune compétence en électricité ou en informatique sont indispensables au bon fonctionnement de l'association : prendre quelques appels téléphoniques, répondre à des mails, enregistrer et classer des fiches d'adhésion.

Qui décide ?

Au-delà des réunions obligatoires prévues dans les statuts (assemblée générale, conseil d'administration, réunion du bureau) et qui se dérouleront par nature sur notre territoire, l'ancrage local permet la mise en place de réunions informelles, par exemple lors d'un repas.

L'ensemble des membres présents votent pour élire leurs représentants locaux. Les membres du bureau prennent les décisions en concertation, en demandant, si possible, l'avis des adhérents. Les prises de décision sont rapides car traitées par des habitants locaux qui sont également utilisateurs du réseau.

Pour la première année, les membres du bureau sont des adhérents volontaires.

- Présidente : Claire CORNEIL (Saint Ignan),
- Trésorier : Lionel ROLAND (Martres de Rivière),
- Trésorier adjoint : Jacques PEDRERO (Saint-Gaudens)
- Secrétaire : Laurent DARGEIN (Labarthe Rivière),
- Secrétaire adjoint : Jean-Paul CHAMBRILLON (Le Cuing).

Le budget

Le budget collecté peut être intégralement investi pour améliorer le réseau local. De nouvelles perspectives s'ouvrent à nous : acheter du matériel plus fiable et plus performant, faire appel à des professionnels quand il y a des problèmes complexes difficiles à résoudre ou que les bénévoles compétents ne sont pas disponibles, amener la fibre optique dans les villages pour remplacer les liaisons sans fil...

Nous pourrions également aider des projets portés par d'autres associations, dont Tetaneutral.net (sans qui, rappelons-le, notre réseau local n'existerait pas), qui rejoignent notre volonté de promouvoir l'internet associatif et neutre, pour autant que nos finances le permettent.